

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Prairial.

(Ere vulgaire.)

Dimanche 12 Juin 1796.

Détails sur les opérations militaires de l'armée du Rhin. — Bruits répandus par les ennemis du bien public de la translation des deux conseils et du directoire à Versailles ou à Fontainebleau. — Messages du directoire aux deux conseils, sur les victoires remportées par les armées de Sambre et Meuse et d'Italie. — Discussion relative à l'affaire de Drouet. — Divers messages du directoire à ce sujet. — Résultat du scrutin sur la question de savoir si le conseil admet la dénonciation faite contre Drouet.

A V I S.

Le prix de la souscription est actuellement de 50 liv. en mandats pour trois mois, ou de 100 liv. en assignats de 100 liv. et au-dessous. Les souscripteurs de messidor, qui ont déjà renouvelé, sont priés d'envoyer le supplément nécessaire, à moins qu'ils ne préfèrent d'être abonnés seulement pour un mois et demi, ou de faire retirer leurs fonds.

L'augmentation présente n'aura aucun effet rétroactif; mais les abonnés des 1^{er}. et 15^{es} prairial qui n'ont envoyé que 500 liv. sont invités de nouveau à adresser le supplément de 250 liv. sans lequel ils ne seront servis que deux mois.

Les abonnemens pour les pays étrangers, conquis ou réunis, ne peuvent être reçus qu'en numéraire, au prix de 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

Les souscripteurs de Paris et des départemens qui s'abonneront également en numéraire, ne seront point exposés à de nouvelles variations de prix.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 20 prairial.

Voici la suite des opérations militaires qui ont eu lieu sur la rive droite du Rhin. Après le passage de la Sieg, le général Kleber ayant été renforcé par la division commandée par le général Bonnard, il s'est porté vers les tranchemens d'Ukrath, où l'ennemi paroissoit être en force & disposé à se défendre. Bientôt les républicains attaquèrent avec la plus grande vigueur, & après une action vive & sanglante, & qui fut aussi longue que bien

disputée, les Autrichiens ont été obligés de se replier de tous les côtés, ce qu'ils ont exécuté en bon ordre. Alors l'armée française se déployant sembla prendre la route de Francfort, en continuant de pousser l'ennemi sur tous les points.

Pendant que cela se passoit d'un côté, & afin de ne pas donner le tems aux Autrichiens de se former derrière la Lahn, la division de troupes commandée par le général Grenier, passa le Rhin en face de Neuwied, à la faveur de l'isle située vis-à-vis de cette place, & qui est occupée par les républicains. Par cette manœuvre, les Autrichiens, dans la crainte d'être pris à dos, furent obligés d'abandonner tous les bords de la Lahn ainsi que d'autres positions, & de se replier sur Francfort.

F R A N C E.

De Paris, le 23 prairial.

Un bruit sourd annoçoit il y a quelques jours le projet de translation des deux conseils & du directoire à Versailles ou à Fontainebleau. C'étoit, disoit-on alors, le directoire qui, alarmé des projets des conspirateurs, devoit proposer cette translation au conseil des anciens. Le même bruit se renouvelle, mais d'une autre manière. On assure que plusieurs membres du conseil des anciens, organes du comité secret de l'hôtel de Noailles, doivent proposer cette mesure, & qu'ils seront secondés par les restes de la montagne. Il est difficile de penser que le conseil des anciens qui, dans plusieurs occasions importantes, a manifesté tant de sagesse, adoptât légèrement un moyen, qu'à la vérité la constitution a mis dans ses mains, mais qu'elle n'y a mis en réserve que pour les cas extrêmes.

Nous ne parlerons pas des inconvéniens graves qui résulteroient d'un déplacement aussi considérable & peut-être aussi hasardeux, de la dépense qu'il entraîneroit des lenteurs d'exécution, suite inévitable de la séparation des chefs & des agens de toutes les administrations. Ces motifs du second ordre sont faits pour céder à ceux d'un

ordre supérieur ; mais nous dirons que ceux-ci n'existent ni ne peuvent exister dans ce moment. Les ennemis du gouvernement étoient dangereux lorsqu'ils conspiraient dans l'ombre ; ils cessent de l'être dès qu'ils sont connus, dès que l'œil de la police est ouvert sur leurs trames. La cause du gouvernement, que des brigands veulent renverser, est inséparable de celle de tous les citoyens qui ont une propriété ; & quelle est la commune de la république qui en réunisse un plus grand nombre ? Que des factieux traitent de chouans & de royalistes tous les propriétaires de France, afin de les rendre odieux avant de les piller & de les massacrer, rien n'est plus conséquent : mais le gouvernement doit savoir apprécier à leur juste valeur ces préambules de listes de proscription. Il doit avoir appris par celle des conjurés, par les preuves de leur coalition avec tous les patriotes exclusifs dont les jacobiniers ont inondé la France, jusqu'à quel point & pour quels services il peut compter sur ces prétendus républicains. Il doit conclure de ce qu'il sait, qu'il a pour amis tous ceux dont ces monstres sont les plus cruels ennemis. Pourquoi donc iroit-il chercher sa sûreté hors du lieu où il a le plus de défenseurs ?

Ainsi que la France entière, mais dans un moindre espace, par conséquent dans des rapports plus faciles à saisir, Paris n'est composé que de deux classes bien distinctes ; l'une immense, attachée à la république par ses propriétés, par ses dangers, par ses sacrifices, par ses espérances, prête à voler toute entière au secours du gouvernement & à se montrer digne d'une honorable confiance ; l'autre, composée d'une poignée de brigands, nécessairement depuis qu'ils ne s'enrichissent plus journellement du bien d'autrui, de brigands enhardis par l'impunité, n'ayant plus d'élément que le crime, & qui, après avoir profané trois ans ce nom vertueux de république, s'en montreroient encore les zélés partisans, pourvu qu'elle ouvrit un vaste champ à leurs rapines. Ceux-ci se rallieront toujours en bande : ils disperseroient si les autres étoient ralliés pour la défense. Mais les amis de l'ordre ne se réunissent qu'à la voix des protecteurs de l'ordre. Toujours prêts au signal, ils l'attendent avec confiance : qu'ils le reçoivent, & bientôt la toute puissance du peuple français éclateroit de nouveau dans ce Paris, si calomnié, si méconnu, ou plutôt trop bien connu de ceux qui complotent. Vouloir en arracher les deux conseils & le directoire, au risque de paroître craindre ce qui n'est digne que de mépris, au risque de faire penser à l'Europe entière que le gouvernement qui la fait trembler n'a pu lui-même trouver une funeste importance à cette troupe de misérables, qu'un seul regard ferme & sévère peut faire rentrer dans le néant. Espérons que ce bruit déplorable est, comme tant d'autres, inventé par ceux qui voudroient rester maîtres du champ de bataille. C'est un nouveau moyen de terreur dont ils veulent essayer, & que sans doute ne favoriseroient pas les sages arbitres de nos destinées.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LEBRUN.

Séance du 22 prairial.

Le conseil reconnoît l'urgence d'une résolution qui

porte, que les soumissionnaires de biens nationaux seroient tenus d'acquiescer dans le délai de dix jours, à compter de la publication de la loi, le second quart du prix des objets dont ils se seroient portés acquéreurs, sous peine de déchéance de leur soumission.

Après la seconde lecture quelques membres demandent le renvoi à une commission ; la grande majorité du conseil demande que la résolution soit mise aux voix. — Le conseil passe à l'ordre du jour sur le renvoi & approuve la résolution.

Trouchet expose ensuite le résultat de l'examen fait par la commission nommée pour examiner la résolution qui porte, que toute tentative de crime manifestée par des caractères extérieurs, sera punie comme le crime même antérieurement consommé.

La commission a trouvé cette résolution absolument conforme aux principes de la justice en elle-même, à l'intention de la sûreté publique & individuelle.

La punition des crimes, dit le rapporteur, n'a pas pour objet le dédommagement du préjudice de l'individu lésé. Elle est encore moins l'effet de la vengeance publique comme l'ont avancé certains criminalistes. La loi est impuissante & ne peut être souillée des passions des hommes ; le seul objet des peines est de garantir la société en général & les individus en particulier des effets des actions criminelles, & d'en prévenir en intimidant les coupables par la terreur du châtement. C'est cela seul qui rend la peine nécessaire ; elle doit donc punir l'intention constante du crime lors même que son exécution auroit été interrompue par des circonstances fortuites, de peur d'encourager les criminels par l'espérance de l'impunité.

Un seul point auroit arrêté un moment la commission c'est l'application rigoureuse du principe à tous les crimes à ceux qui ne sont que du ressort de la police correctionnelle ; mais elle a pensé qu'il ne pouvoit pas être juste, même dans ces cas, puisqu'aussi la peine alligée se trouve moindre. La commission est donc d'avis que la résolution soit approuvée. — Le conseil l'approuve.

Sur le rapport d'Albert, il approuve également la résolution qui autorise l'exploitation des mines de fer nouvellement découvertes dans le royaume de l'Aveyron.

Le directoire adresse deux messages, les mêmes ceux envoyés au conseil d's cinq cents : le premier notice que le roi de Sardaigne a ratifié le traité de paix conclu entre la république & lui ; nous allons transcrire le second.

Le directoire exécutif, au conseil des cinq cents.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Le directoire exécutif vous a annoncé, par un premier message de ce jour, la ratification donnée par le roi de Sardaigne au traité de paix conclu avec lui, & que vous avez vous-mêmes ratifié ; il s'empresse, dans ce second message, de vous apprendre que les armées de Sambre, Meuse & d'Italie, redoublant d'énergie & de courage continuent à bien mériter de la nation, en contraignant par leurs hauts faits, la maison d'Autriche & le reste de nos ennemis à recevoir la paix, que nous désirons que leur propre intérêt & celui de l'humanité auroient dû depuis long-temps les engager à accepter.

Le directoire vous a instruits, citoyens législateurs, des succès rapportés dans la journée du 13 par le général d'armée aux ordres du général Kleber : on n'a voit qu'à 100 hommes le nombre des prisonniers de

faits dans cette journée; mais il s'en trouve plus de 2 mille.

Vous avez su aussi que le 14 l'armée française força l'ennemi à abandonner l'importante position d'Ukerath, & qu'il s'étoit porté sur celle d'Altenkirchen, derrière la Wiodbach, position non moins formidable, & où le général ennemi s'étoit renforcé. Le général Kleber l'a attaqué le 16 & a remporté sur lui une nouvelle victoire. Douze pièces de canon, quantité de caissons d'artillerie, une partie des équipages de ce corps d'armée, quatre drapeaux, plus de 3000 prisonniers & des magasins considérables de vivres & de fourrages, attestent le triomphe de la gauche de l'armée de Sambre & Meuse, & sont les trophées de cette éclatante journée. Le combat n'a pas été très-long; mais, de l'aveu des généraux, on n'en vit jamais de plus vif; jamais, dit le général Kleber, on ne vit infanterie marcher & attaquer avec plus d'ordre, & jamais cavalerie ne méprisa davantage la grande supériorité de l'ennemi.

Le directoire se fera un devoir de faire connoître à la nation le nom de ceux de ses défenseurs qui, pendant cette journée, se sont montrés le plus dignes d'elle, de son estime & de sa reconnaissance.

Pendant que l'armée de Sambre & Meuse commence sa campagne d'une manière si glorieuse, l'armée d'Italie continue la sienne avec la même ardeur & les mêmes succès.

Le 9, l'armée française se trouva à portée de l'ennemi; mais séparée de lui par la rivière du Mincio, il falloit, par des manœuvres savantes, dérober à l'ennemi la connoissance du point vers lequel nos efforts devoient être dirigés. Elles furent conçues avec génie & exécutées avec précision. L'ennemi, craignant de voir se renouveler un passage de pont aussi brillant que celui de Lodi, fait couper une arche de celui de Borghetto. Pendant que l'on travaille à rétablir ce pont sous le feu des batteries de l'ennemi, les grenadiers français, impatients des retards qu'ils éprouvent, se jettent dans le fleuve, tenant leurs fusils sur leurs têtes, ayant de l'eau jusqu'au menton; &, précédé par le général Gardanne, atteignent le bord opposé. A cet aspect, l'ennemi s'ébranle & fuit: les grenadiers s'emparent de Valleggio, quartier-général de Beaulieu, qui venoit seulement d'en partir. L'armée passe le Mincio, prend la forteresse de Peschiera, & les magasins de l'ennemi à Castel-Nuovo. Cinq cent s hommes ont été faits prisonniers, avec les princes Cutlo & Colonna, tous deux généraux au service du roi de Naples. Les troupes républicaines sont à Vérone.

Nous nous empresserons aussi de faire connoître à la nation les noms des Français qui se sont illustrés dans cette journée.

Nous terminons ce message par un extrait d'une lettre du général en chef Buonaparte.

« Voilà donc les autrichiens entièrement expulsés de l'Italie; nos avant-postes sont sur les montagnes de l'Allemagne. Je ne vous citerai pas les hommes qui se sont distingués par des traits de bravoure; il faudroit nommer tous les grenadiers & carabinières de l'avant-garde; ils jouent & rient avec la mort. Ils sont aujourd'hui parfaitement accoutumés avec la cavalerie, dont ils se moquent. Rien n'égalé leur intrépidité, si ce n'est la gaieté avec laquelle ils font les marches les plus forcées; ils chantent tour à-tour la patrie & l'amour. Vous croiriez qu'arrivés à leurs bivouacs ils doivent au moins dormir; point du tout; chacun fait son conte ou son plan de

l'opération du lendemain, & souvent l'on en rencontre qui voient très-juste. L'autre jour je voyois défilér une demi-brigade; un chasseur s'approche de mon cheval: général, me dit-il, il faut faire cela! Malheureux, lui dis-je, veux-tu bien te taire! Il disparoit à l'instant; je le fais enfin en vain chercher: c'étoit justement ce que j'avois ordonné que l'on fit ».

Dumas. — J'appuie la proposition qui vient d'être faite au conseil de l'impression des messages du directoire exécutif, dont nous venons d'entendre la lecture avec une si vive satisfaction.

Si notre respect pour une loi salutaire ne nous a pas permis de laisser éclater notre joie, l'effort même que nous avons fait pour la contenir est un genre d'applaudissement tout nouveau & tout-à-fait digne des législateurs. Mais qu'il me soit permis, en essayant d'exprimer les sentimens d'admiration & de reconnaissance dont nous sommes pénétrés pour nos frères d'armes, de vous faire remarquer, dans ces récits des brillans exploits de nos armées, de justes motifs de féliciter le gouvernement sur les mesures prises par lui pour préparer ces triomphes, & de nouveaux sujets de confiance dans les talens de nos généraux, dans l'instruction des officiers particuliers & le bon ordre des troupes françaises.

Il y auroit une sorte d'ingratitude à ne pas saisir ce moment pour rendre justice à l'activité & à la prévoyance du directoire dans les apprêts de cette campagne, marquée déjà par tant de prodiges. Chacun de nous a pu remarquer avec inquiétude l'état où nos armées se trouvoient à la fin de la campagne dernière. Quelles difficultés n'a pas eues à vaincre le directoire & son ministre de la guerre pour organiser en si peu de tems de si grandes forces mêlées, disséminées, inégalement réduites! Combien de cadres à remplir, de soldats à former, de corps à exercer! Combien d'approvisionnement de guerre & de bouches à disposer à d'immenses distances! Et cependant tout a été si heureusement exécuté, que les premiers jours de la campagne ont été signalés par les plus belles, les plus heureuses opérations! Il est juste de montrer que nous savons apprécier le mérite de tant de difficultés vaincues, sur-tout lorsque le directoire, en nous annonçant les victoires remportées par les armées de Sambre & Meuse & d'Italie, en prend occasion de manifester son désir de seconder les vœux de la nation & d'accélérer cette paix désirée par toute l'Europe; cette paix qu'il convient au vainqueur, à la puissance dominante par les armes, de présenter avec modération à tous les gouvernemens qui ne trouveront de termes égaux & de garanties mutuelles que dans l'existence de la république.

Je suis loin de vouloir, par cette expression réservée, atténuer nos avantages & les fruits de la victoire; mais je crois important de marquer l'époque glorieuse à laquelle il nous convient de nous montrer aussi sincères amis de la paix, aussi éloignés de l'ambition des trop vastes conquêtes, que nous avons été redoutables dans la défense de notre liberté, de notre indépendance & de notre gouvernement.

Notre force va croissant, & si nous avons d'abord enchaîné la victoire par des miracles de valeur, nous la fixons aujourd'hui par la supériorité des talens militaires, par l'expérience acquise & par la bonne ordonnance de nos troupes.

Publions avec orgueil cette vérité désespérante pour nos implacables ennemis; répétons avec le général Kleber

que jamais infanterie ne combattit avec plus d'ordre, et jamais la cavalerie ne chargea avec autant de vigueur qu'aux attaques d'Allen-Kirchen.

D'un autre côté, l'ardeur & l'intelligence des grenadiers de l'armée d'Italie étonnent Buonaparte lui-même; & si la nature n'a plus d'obstacles pour leur impétuosité, le général peut à peine cacher un secret à leur pénétration.

Lorsqu'au commencement de la campagne nous avons mis ainsi l'ennemi dans l'impossibilité de la tenir plus long-tems devant nous en Italie, & que nous l'avons repoussé au-delà de la Lahn sur la rive droite du Rhin, il nous est permis de nous enorgueillir du nom de français, & d'appeler nos concitoyens à partager notre admiration & notre reconnaissance.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DEFERMON.

Séance du 23 prairial.

Hier après s'être formé, en comité général le conseil s'est séparé sans rendre de nouveau la séance publique. Aujourd'hui il s'est réuni à midi; il s'est formé sur-le-champ en comité général; à trois heures les portes ont été ouvertes & la séance rendue publique. L'on a aussitôt procédé au scrutin sur la question de savoir, si le conseil admet la dénonciation faite contre le représentant Drouet pour fait de conspiration contre la sûreté intérieure de la république, par le directoire exécutif dans ses messages en date des 21, 23 & 26 floréal.

Bentabolé, Lamarque & Oudot ont parlé, dit-on, dans le comité général contre l'admission de la dénonciation; Bourdon, Thibaudeau & Daunou ont parlé pour qu'elle fût admise.

Pendant le dépouillement du scrutin un secrétaire lit divers messages du directoire exécutif envoyés hier & aujourd'hui.

Par le premier message, en date du 22, le directoire expose au conseil, que pénétré de respect pour la représentation nationale, pour la constitution & pour les principes de la liberté publique, dès qu'il avoit été instruit par la voix publique que des mandats d'amener avoient été lancés contre des membres du corps législatif, il avoit pris les mesures nécessaires pour faire rechercher les causes d'un délit si grave, & pour en faire punir les auteurs, s'il y avoit intention coupable, ou les rappeler à leur devoir, s'il n'y avoit qu'erreur. Il envoie en conséquence au conseil copie des pièces qui lui ont été données sur cette affaire.

On les lit. La première est un rapport des membres du bureau central; ils expriment leur profonde affliction de l'erreur qui a donné lieu aux plaintes fondées de plusieurs représentans.

Ils rappellent qu'ils avoient trouvé leurs bureaux encombrés de partisans de l'anarchie & de la terreur; ils en ont purgé leur administration tant qu'ils leur ont été connus; depuis ils ont veillé jour & nuit pour la tranquillité publique & la conservation de la représentation nationale; la découverte de la conspiration de Babeuf en

est une preuve. La loi du 21 floréal parut; ils regardèrent comme un devoir impérieux de la faire exécuter; le chef d'un bureau fut chargé de rechercher les membres de la convention auxquels elle étoit applicable; il confronta l'almanach de l'an 3 avec celui de l'an 4; ils sont fautifs, & ce peut être là la cause de l'erreur de cet agent qui est un de ceux que les membres de ce bureau ont conservé.

Plein de confiance dans cet homme ils ont signé ces mandats qu'il leur a présentés avec plusieurs autres; mais ce qui justifie leurs intentions, c'est que dans les trois mandats, la qualité d'ex-conventionnel est donnée à ceux contre ceux contre qui ils sont décernés.

La seconde pièce est une lettre du ministre de la police au directoire; il lui expose qu'il vient d'apprendre qu'il a été dénoncé au conseil des-cinq-cents comme employant des émigrés dans ses bureaux.

Quant au ci-devant baron de Batz, jamais il ne l'a employé; il a au contraire ordonné qu'on fit exécuter à son égard la loi du 21 floréal; on n'a pas encore pu le trouver, ce qui fait présumer qu'il n'est pas à Paris ou qu'il y est bien caché.

Si ceux sur le rapport desquels un représentant l'a dénoncé à la tribune, savent sa demeure, ils doivent à la tranquillité publique de ne la faire connaître pour que je puisse faire éloigner de Paris un homme dont le séjour peut y être dangereux sous plus d'un rapport.

Peur le citoyen Dossonville, continue le ministre, je ne le connoissois pas; il avoit été employé au comité de sûreté générale, & je l'ai employé moi-même sur la recommandation de plusieurs représentans. Je me crois certain qu'il n'a pas émigré; si l'on me fait connaître contre lui des motifs de plaintes fondées, j'en ferai justice comme j'ai faite de plusieurs autres.

Ce que je dois dire, c'est qu'il a parfaitement servi la cause publique dans la découverte de la conspiration de Babeuf. (Plusieurs voix: ah! ah!) Il a montré autant de zèle que d'intelligence; ses soins, son activité dans cette affaire sont peut-être les motifs qui ont engagé à tromper la religion du représentant qui l'a dénoncé. (On rit.) Si ceux qui l'ont averti avoient eu de bonnes intentions, ils se seroient adressés à moi plutôt que de provoquer une discussion qui pouvoit n'être pas sans danger, dans un moment où sur les ponts & dans les faubourgs on travailloit à exciter les mouvemens les plus séditieux. (Plusieurs voix: voilà la réaction.) Mes principes sont trop connus pour qu'on puisse supposer que jamais je maintienne en place un homme d'un patriotisme douteux.

Enfin on lit un arrêté du directoire qui enjoint au ministre de la police de faire sur les mandats en question, toutes les recherches convenables.

Le conseil ordonne l'impression de toutes ces pièces.

Le président proclame le résultat du scrutin; sur 386 votans, 353 ont voté pour l'admission de la dénonciation, 33 contre. — Elle est admise.

Il est quatre heures; le conseil se reforme en comité général.